

**AMEN PREMIERE SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 Décembre 2024**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 Décembre 2024**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV pour la période allant du 1er octobre au 31 Décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 52 410 569 DT et un résultat de la période de 640 287 DT.

***I.- Rapport sur les états financiers intermédiaires :***

***Introduction :***

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société AMEN PREMIERE SICAV, comprenant le bilan au 31 Décembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

***Etendue de l'examen limité :***

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

***Conclusion :***

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV arrêtés au 31 Décembre 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Paragraphes d'observation :**

Nous attirons l'attention sur :

- la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

**II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Décembre 2024, 16,77 % de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 3,23 % au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 43.618.433 DT au 31 Décembre 2024, et représente une quote-part de 83,22 % de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 3,22% au-dessus du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 31 Janvier 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**

**Emna RACHIKOU**

**BILAN**  
(Unité : en DT)

		Note	31/12/2024	31/12/2023
<b>ACTIF</b>				
<b>AC1</b>	<b>Portefeuille Titres</b>	<b>4.1</b>	<b>36 082 734,584</b>	<b>34 708 618,263</b>
a	Action et valeurs assimilées		2 826 056,568	1 425 162,218
b	Obligations et valeurs assimilées		33 256 678,016	33 283 456,045
<b>AC2</b>	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>16 327 384,249</b>	<b>7 952 514,801</b>
a	Placements monétaires	<b>4.2</b>	7 535 698,332	-
b	Disponibilités	<b>4.3</b>	8 791 685,917	7 952 514,801
<b>AC4</b>	<b>Autres actifs</b>	<b>4.4</b>	<b>449,785</b>	<b>13 757,616</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>52 410 568,618</b>	<b>42 674 890,680</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA1</b>	<b>Dettes sur opérations de pension livrées</b>	<b>4.5</b>	-	-
<b>PA2</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.6</b>	<b>46 553,264</b>	<b>34 247,744</b>
a	Opérateurs créditeurs		46 553,264	34 247,744
<b>PA3</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>4.7</b>	<b>119 716,565</b>	<b>109 180,705</b>
a	Autres créditeurs divers		119 716,565	109 180,705
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>166 269,829</b>	<b>143 428,449</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>CP1</b>	<b>Capital</b>	<b>4.8</b>	<b>49 354 664,125</b>	<b>40 254 541,987</b>
<b>CP2</b>	<b>Sommes distribuables</b>	<b>4.9</b>	<b>2 889 634,664</b>	<b>2 276 920,244</b>
a	Sommes distribuables des exercices antérieurs		164,370	100,473
b	Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 889 470,294	2 276 819,771
<b>ACTIF NET</b>			<b>52 244 298,789</b>	<b>42 531 462,231</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>52 410 568,618</b>	<b>42 674 890,680</b>

**ETAT DE RESULTAT**

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
<b>PR 1</b>					
Revenus du portefeuille-titres	4.1	531 811	2 107 581	520 654	2 233 993
<b>PR 2</b>					
Revenus des placements monétaires	4.2	216 459	801 143	125 753	509 743
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>748 270</b>	<b>2 908 724</b>	<b>646 407</b>	<b>2 743 737</b>
<b>CH 3</b>					
Intérêts des mises en pension	4.10	0	0	0	0
<b>CH 1</b>					
Charges de gestion des placements	4.11	-106 942	-400 033	-92 556	-387 578
<b>Revenu net des placements</b>		<b>641 328</b>	<b>2 508 691</b>	<b>553 851</b>	<b>2 356 159</b>
<b>CH 2</b>					
Autres charges	4.12	-20 904	-79 881	-17 998	-74 895
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>620 424</b>	<b>2 428 810</b>	<b>535 853</b>	<b>2 281 264</b>
<b>PR 4</b>					
Régularisation du résultat d'exploitation		131 359	460 660	128 467	-4 444
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>751 783</b>	<b>2 889 470</b>	<b>664 320</b>	<b>2 276 820</b>
<b>PR 4</b>					
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-131 359	-460 660	-128 467	4 444
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		12 912	13 602	2 761	-16 812
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		6 951	21 184	121	-41 834
Frais de négociation de titres		0	0	0	0
<b>Résultat net de la période</b>		<b>640 287</b>	<b>2 463 596</b>	<b>538 735</b>	<b>2 222 619</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Unité : en DT)

	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	
<b>AN1</b>	<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>				
	<b>640 287,065</b>	<b>2 463 596,198</b>	<b>538 734,513</b>	<b>2 222 618,907</b>	
a-	Résultat d'exploitation	620 423,981	2 428 810,301	535 853,294	2 281 264,144
b-	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 911,606	13 602,138	2 760,623	-16 811,572
c-	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 951,478	21 183,759	120,596	-41 833,665
d-	Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>AN2</b>	<b>Distributions de dividendes</b>				
	<b>0,000</b>	<b>-2 419 829,750</b>	<b>0,000</b>	<b>-2 474 362,717</b>	
<b>AN3</b>	<b>Transactions sur le capital</b>				
	<b>1 378 125,081</b>	<b>9 669 070,110</b>	<b>2 467 171,327</b>	<b>-3 405 815,769</b>	
a-	<b>Souscriptions</b>				
	<b>43 929 095,762</b>	<b>110 867 215,926</b>	<b>16 984 474,855</b>	<b>81 499 436,585</b>	
	Capital	41 713 547,700	105 573 200,590	16 165 134,986	77 708 928,050
	Régularisation des sommes non distribuables	19 639,666	37 556,123	-22 255,345	-70 083,179
	Régularisation des sommes distribuables	2 195 908,396	5 256 459,213	841 595,214	3 860 591,714
b-	<b>Rachats</b>				
	<b>-42 550 970,681</b>	<b>-101 198 145,816</b>	<b>-14 517 303,528</b>	<b>-84 905 252,354</b>	
	Capital	-40 468 805,575	-96 513 211,410	-13 823 235,296	-81 115 073,364
	Régularisation des sommes non distribuables	-17 619,837	-32 209,062	19 054,358	75 122,158
	Régularisation des sommes distribuables	-2 064 545,269	-4 652 725,344	-713 122,590	-3 865 301,148
	<b>Variation de l'actif net</b>	<b>2 018 412,146</b>	<b>9 712 836,558</b>	<b>3 005 905,840</b>	<b>-3 657 559,579</b>
<b>AN4</b>	<b>Actif net</b>				
a-	En début de période	50 225 886,643	42 531 462,231	39 525 556,391	46 189 021,810
b-	En fin de période	52 244 298,789	52 244 298,789	42 531 462,231	42 531 462,231
<b>AN5</b>	<b>Nombre d'actions</b>				
a-	En début de période	499 140	417 989	393 704	453 310
b-	En fin de période	512 065	512 065	417 989	417 989
	<b>Valeur liquidative</b>	<b>102,027</b>	<b>102,027</b>	<b>101,753</b>	<b>101,753</b>
<b>AN6</b>	<b>Taux de rendement annualisé</b>				
	<b>5,54%</b>	<b>5,62%</b>	<b>5,43%</b>	<b>5,22%</b>	

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2024**

**1- PRESENTATION DE LA SOCIETE**

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 24 Avril 1993 et entrée en exploitation le 02 Octobre 1995.

**2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

**3.2- Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une

base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le portefeuille de la société Amen Première Sicav ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.4- Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.



- (i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus-values réalisées sur BTA.
- (ii) L'encours SERVICOM d'AMEN PREMIERE SICAV de 100 000 DT est provisionné en totalité. Les montants des intérêts non réglés à AMEN PREMIERE SICAV s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 21 KDT (Intérêts calculés au taux initial).

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA», et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN PREMIERE SICAV.

### (3) BTA et obligations de l'Etat:

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2024	En % de l'actif net
	<b>BTA</b>		<b>12 747 688,200</b>	<b>13 290 309,403</b>	<b>25,44%</b>
TN0008000606	BTA13042028	1 000	915 000,000	953 327,680	1,82%
TN0008000655	BTA290327	3	2 775,000	2 895,644	0,01%
TN008000655	BTA290327A	12 537	11 829 913,200	12 334 086,079	23,61%
	<b>Emprunts Nationaux</b>		<b>15 550 000</b>	<b>16 014 207</b>	<b>30,65%</b>
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	20 000	2 000 000,000	2 070 976,000	3,96%
TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	20 000	2 000 000,000	2 049 376,000	3,92%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	10 000	1 000 000,000	1 008 680,000	1,93%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	20 000	2 000 000,000	2 112 752,000	4,04%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMPL	2 000	200 000,000	211 275,200	0,40%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	20 000	2 000 000,000	2 081 968,000	3,99%
TNWRCVSYL730	EN 2022 CATB T4 TF	6 250	625 000,000	630 665,000	1,21%
TN7PM93UZP50	EN 2022 CATB T 4 TV	18 750	1 875 000,000	1 893 150,000	3,62%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	5 000	500 000,000	511 256,000	0,98%
TNIZ09015G66	EN 2022 CATC 3EME T TV	5 000	500 000,000	512 184,000	0,98%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	5 000	500 000,000	533 956,000	1,02%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	10 000	1 000 000,000	1 005 368,000	1,92%
TNRLFZ5FIX29	EN 2024 CATC 1T TFIXE	2 500	250 000,000	267 454,000	0,51%
TN5WI26K4ER0	EN 2024 CATC 2T TFIXE	3 000	300 000,000	315 112,800	0,60%
TNPDPODY2398	EN 2024 CATC 3T TFIXE	3 000	300 000,000	307 197,600	0,59%
TNGCLJS7FYQ7	EN 2024 CATC T4 TFIXE	5 000	500 000,000	502 836,000	0,96%
	<b>TOTAL</b>		<b>28 297 688,200</b>	<b>29 304 516,003</b>	<b>56,09%</b>

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des obligations	351 412,800	1 390 343,592	340 711,342	1 338 523,756
Dividendes	0,000	0,000	0,000	80 732,636
Revenus des BTA	180 398,664	717 236,971	179 942,685	814 737,091
<b>TOTAL</b>	<b>531 811,464</b>	<b>2 107 580,563</b>	<b>520 654,027</b>	<b>2 233 993,483</b>

#### 4.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de la rubrique placements monétaires est 7 535 698, DT au 31-12-2024 et se détaille comme suit :

Certificats de dépôt	(a)	3 983 846,295
Pensions Livrées	(b)	3 551 852,037
<b>Total</b>		<b>7 535 698,332</b>

##### a- Certificats de Dépôt :

Désignation	ISIN	Date souscription	Emetteur	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
CD 10012025 AB	TNY3U9QT5WB8	31/12/2024	AB	10/01/2025	375,648	1 996 235,544	1 996 611,192	8,49%	3,82%
CD290125 BTL	TN5R7YTZO962	31/10/2024	BTL	29/01/2025	27 552,888	1 959 682,215	1 987 235,103	10,34%	3,80%
<b>Total</b>					<b>27 928,536</b>	<b>3 955 917,590</b>	<b>3 983 846,295</b>		<b>7,63%</b>

##### b- Pensions Livrées :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Support PL	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
PL 11122025 TSB	19/12/2024	TSB	BTA 7,5% 12/2028	11/12/2025	999 588,303	1 002 729,029	9,49%	1,92%
PL030325 BT	01/11/2024	BT	BTA 9,87% 10/2031	03/03/2025	1 000 769,999	1 016 197,183	9,24%	1,95%
PL140225 BTE	07/10/2024	BTE	EN 2023-3 Cat. B TF	14/02/2025	1 500 010,172	1 532 925,825	9,29%	2,93%
<b>Total</b>					<b>3 500 368,474</b>	<b>3 551 852,037</b>		<b>6,80%</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des Certificats de dépôt	64 986,368	89 694,955	18 259,660	112 637,698
Revenus de Comptes Rémunérés	900,000	23 055,000	8 924,000	22 658,167
Revenus des Pensions Livrées	150 572,400	688 393,347	98 569,718	374 447,239
<b>TOTAL</b>	<b>216 458,768</b>	<b>801 143,302</b>	<b>125 753,378</b>	<b>509 743,104</b>

#### 4.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2024 à 8 791 685,917 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	8 791 685,917	16,83%
<b>TOTAL</b>	<b>8 791 685,917</b>	<b>16,83%</b>

#### 4.4 Autres Actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Intérêt courus /compte rémunéré	449,785	11 524,687
Intérêts intercalaires à recevoir	0,000	2 232,929
<b>Total</b>	<b>449,785</b>	<b>13 757,616</b>

#### 4.5 Dettes sur opérations de pension livrées

Le solde de ce poste est nul au 31-12-2024.

#### 4.6 Opérateurs Créditeurs

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Gestionnaire	10 767,190	8 681,115
Dépositaire	35 786,074	25 566,629
<b>Total</b>	<b>46 553,264</b>	<b>34 247,744</b>

#### 4.7 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Retenue à la Source	97 016,722	85 988,239
Jetons de Présence	19 035,022	19 203,022
TCL	-788,914	517,000
CMF	4 453,735	3 472,444
Autre	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>119 716,565</b>	<b>109 180,705</b>

#### 4.8 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31-12-2023	40 254 541,987
Souscriptions	105 573 200,590
Rachats	-96 513 211,410
Frais de négociation de titres	0,000
VDE/emp.société	-2 100 000,000
VDE/titres.Etat	0,000
VDE / titres OPCVM	18 582,566
+/-V réalisée emp.société	-1 023,000
+/- V réal/titres Etat	0,000
+/- V réal/ titres OPCVM	22 206,759
+/- V report/oblig.société	2 100 000,000
+/- V report/titres.Etat	0,000
+/- V report/titres OPCVM	-4 980,428
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	37 556,123
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	-32 209,062
<b>Capital social au 31-12-2024</b>	<b>49 354 664,125</b>

La variation de l'actif net de la période allant du 01-01-2024 au 31-12-2024 s'élève à 9 712 836,558 Dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première au 31/12/2024 est de 512 065 contre 417 989 au 31/12/2023

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2023</b>	<b>716</b>
Nombre d'actionnaires entrants	41
Nombre d'actionnaires sortants	60
<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2024</b>	<b>697</b>

#### 4.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31-12-2024 s'élèvent à 2 889 634,664 DT contre à 2 276 920,244 DT au 31-12-2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Sommes distribuables des exercices antérieurs	164,370	100,473
Résultat d'exploitation	2 428 810,301	2 281 264,144
Régularisation du résultat d'exploitation	460 659,993	-4 444,373
<b>Total</b>	<b>2 889 634,664</b>	<b>2 276 920,244</b>

#### 4.10- Intérêts des mises en pensions :

Le solde de cette rubrique est nul au 31-12-2024.

#### 4.11 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire Amen Invest, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0.2%TTC de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars TTC par ans, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST ;

Ce plafonnement a été révisé de 413 000 Dinars à 474 000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014.

- la rémunération de Amen Bank composée de :
  - A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Amen Première Sicav	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 DT par an, TVA comprise (le taux actuellement en vigueur est de 19%).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif d'Amen Première Sicav (taux TVA en vigueur 19%), Le taux de cette commission variera automatiquement suivant le taux de la TVA.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

Désignation	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	29 219,205	109 298,524	25 288,537	105 915,989
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	29 750,000	7 437,500	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	70 285,564	260 984,044	59 830,005	251 911,843
<b>Total</b>	<b>106 942,269</b>	<b>400 032,568</b>	<b>92 556,042</b>	<b>387 577,832</b>

#### 4.12- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge TCL. Le coût des services bancaires ainsi que les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevance du CMF	11 687,679	43 719,411	10 115,412	42 366,390
Sces bancaires et assimilés	2 960,303	12 254,428	2 910,726	7 048,569
TCL	1 472,000	4 475,157	187,931	6 151,652
Jetons de présence	4 784,000	19 032,000	4 784,000	18 928,000
Commissions encourues	0,000	400,000	0,000	400,000
<b>Total</b>	<b>20 903,982</b>	<b>79 880,996</b>	<b>17 998,069</b>	<b>74 894,611</b>